

∞ Bienvenue à l'hôtel Saint-Laurent ∞

Plaquette Commerciale 2016

* Evénements Privés

Hôtel Saint-Laurent – 2, place Lebreton 78490 Montfort l'Amaury – ☎ 01 34 57 06 66 –
www.hotelsaint-laurent.com – reception@hotelsaint-laurent.com



Des événements privés en petits comités, un site exceptionnel, un instant inoubliable

Un lieu d'exception

Situé au cœur de la ville médiévale de Montfort l'Amaury, l'hôtel Saint Laurent jouit d'une situation idéale à 40 minutes de Paris et à 20 minutes de Versailles.

Notre établissement est logé dans une demeure au fort passé historique. Construite sous Henri IV au début du XVII^e siècle sur des fondations médiévales, la maison servit en 1790 d'Hôtel de Ville et de caserne pour la maréchaussée. Redevenue demeure privée sous l'Empire, le poète Heredia y séjourna au début du XX^e siècle tout comme son gendre Henri de Régnier.

Par la suite, Henri Georges Clouzot, le célèbre cinéaste fit l'acquisition de cette maison. Il tourna plusieurs de ses films à Montfort l'Amaury, notamment *Le Corbeau* ou encore *Les Diaboliques*.



∞L'hôtel∞



Nos 15 chambres, très confortables, chaleureusement décorées et calmes, donnent pour la plupart sur le jardin. Les unes ont conservé leurs poutres apparentes d'origine, les autres disposent d'une terrasse privative. Certaines, très spacieuses, disposent d'un dressing et d'une grande salle de bains.

≈ Les six chambres Confort : hôtel ou parc



≈ Les trois chambres Privilège



≈ Les cinq chambres Grand-Confort



≈ La chambre Luxe



La Résidence

Une salle de réception qui s'adapte à vos envies

Notre salle de réception peut accueillir un maximum de 50 personnes assises. Nous recommandons un maximum de 40 personnes au sein de la salle afin de faciliter un service à l'assiette.



Elle est située dans une maison Montfortoise de caractère, à deux minutes à pied du bâtiment principal. Elle dispose de quatre chambres, d'une salle de réception (47m2), d'une cuisine attenante et d'un jardin privatif. Elle se prête parfaitement à l'organisation de vos événements privés : mariages, brunchs, baptêmes, anniversaires, rallies...

≈ Un jardin privatif



≈ Quatre chambres d'exception



≈ Une cuisine dédiée aux prestataires de votre choix



≈ La privatisation de la résidence ≈

≈ Cette prestation comprend :

- La location de la salle de Réception
- La location de la cuisine
- La réservation des quatre chambres de la Résidence et tous les lits autres que doubles déjà présents dans les chambres
- La mise à disposition du jardin privatif
- La location de 5 tables rondes, nappages compris
- La location de 50 chaises « cocktail »
- Le nettoyage de la résidence

≈ Cette prestation ne comprend pas :

- Le service des petits-déjeuners
- La mise à disposition de lits supplémentaires ou lits bébés en chambre
- La mise à disposition des chambres au-delà de 11h30
- La mise à disposition de la salle avant 15h00, et au-delà de 11h30 le lendemain de votre réception.
- La mise à disposition de la salle avant 12h00 et au-delà de 16h00 pour les événements réalisés le midi
- La location de vaisselle, couverts et verres

⌘ Montant de la location ⌘

⌘ La privatisation de la résidence hôtelière : 1800€ TTC

- La location de la salle de Réception
- La location de la cuisine
- Les quatre chambres de la Résidence et tous les lits autres que doubles déjà présents dans les chambres
- La mise à disposition du jardin privatif
- La location de 5 tables rondes, nappages compris
- La location de 50 chaises « cocktail »
- Le nettoyage de la résidence

⌘ Les extras :

- Le service des petits-déjeuners : 12€ par adulte, 6€ pour les enfants de moins de 10 ans
- La mise à disposition de lits supplémentaires ou lits bébés, respectivement au tarif de 15€ et 5€
- La mise à disposition des chambres au delà de 11h30 et jusqu'à 16h00, 50€ par chambre en départ tardif.
- Tarification par heure supplémentaire de la salle, du jardin et de la cuisine: 100€
- Toute heure entamée est due à l'hôtel, elle vous sera facturée à hauteur de 100%
- La location de parasol: 15€ par entité
- La location du jardin et de la terrasse de l'hôtel, 300€ (uniquement possible en cas de privatisation des 15 chambres de l'hôtel en plus de celles de la résidence hôtelière).

La Résidence hôtelière est systématiquement louée dans son intégralité en haute saison (d'avril à octobre).

La location des espaces de la résidence hors chambres sont seulement possibles le reste de l'année, sous réserve de disponibilité. Nous ne facturons pas de droit de bouchon et n'imposons pas de traiteurs.

✧ Nos conditions générales de vente ✧

Afin de garantir votre réservation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le devis réalisé suite à votre demande dûment signé dans un délai d'une semaine.

Pour garantir votre réservation, nous vous demanderons un acompte correspondant à 50% du montant de la prestation.

Nous vous demanderons également de nous adresser un chèque de caution d'un montant de 500€.

✧ Conditions d'Annulation par le client

Dans le cas d'annulation par écrit ou par télécopie par le client, il sera retenu le montant des frais suivants :

Annulation totale de l'évènement - plus de 90 jours - : 30% du montant total.

Annulation totale de l'évènement - entre 30 et 90 jours - : 50% du montant total.

Annulation totale de l'évènement - moins de 30 jours - : 100% du montant total.

L'hôtel Saint-Laurent est exonéré de toute responsabilité dans la non exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit, du fait d'un tiers ou d'un fait de force majeure tel que, par exemple, grèves totales ou partielles, inondations, incendies, attentats terroristes ou autres sinistres et interdictions.

✧ Assurance

Le client s'engage à souscrire et à maintenir en vigueur, pour toute la durée du contrat, auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police d'assurance garantissant les risques auxquels il s'expose au titre ou à l'occasion du présent contrat, et notamment les conséquences pécuniaires de toute perte et de tout vol de biens appartenant au domaine.

Il s'engage également à justifier sur simple demande de l'hôtel Saint-Laurent de la souscription de cette assurance et du paiement régulier des primes.

✧ SACEM

Le client apporteur d'une animation musicale, fait affaire avec l'animateur ou le chef d'orchestre, des obligations de déclaration auprès de la *Sacem*

28 rue Ballue

75009 Paris.

au titre des droits d'auteurs nés de toute prestation musicale ayant pris place lors de l'exécution du contrat.